

Définition

L'attestation spéciale « radar » est obligatoire pour conduire un bateau de commerce au radar .

Enseignements

Un stage prépare les candidats à l'examen préalable à la délivrance de l'attestation Radar dont doit être titulaire le conducteur d'une unité navigant au radar.

La formation délivrée pendant le stage consiste à présenter :

- une partie théorique avec les principes de fonctionnement d'un appareil radar et son réglage
- une partie pratique avec une mise en situation de pilotage au radar (chenal large et étroit).

Lieu du stage

Bateau école du CFANI, aux écluses de Bougival (78) en région parisienne.

Modalités d'accès

Être titulaire du certificat de capacité de conduite professionnelle des bateaux en eaux intérieures.

Epreuves de l'examen à l'obtention de l'attestation spéciale "radar"

L'examen comporte une épreuve écrite et une épreuve pratique.

Epreuve écrite : d'une durée de 30 minutes, dont le programme et le niveau de connaissance requis sont :

- la théorie du radar
- les règles de police concernant la navigation au radar
- la signalisation de jour et de nuit des bateaux
- l'électricité

Epreuve pratique : d'une durée d'une heure. Cette épreuve consiste en une navigation avec utilisation du radar sur un parcours en rivière ou en canal, laissant à l'appréciation du jury et comportant des difficultés normales de navigation, la rencontre d'autres bateaux et le franchissement d'un ouvrage.

Le programme de l'épreuve pratique comporte les points suivants :

- l'interprétation de l'image radar, analyse des informations fournies par l'appareil et connaissance de ces informations.
- l'utilisation de l'indicateur de vitesse de rotation lors de la marche normale de nuit, l'évitement, l'arrêt et le mouillage.

Durée et coût de l'attestation spéciale "radar"

Pour les débutants (n'ayant jamais navigué au radar) : 3 jours de formation

A la fin du stage, les candidats sont soumis à un contrôle des connaissances. En cas de réussite, l'attestation

Le règlementaire est délivré par la commission de surveillance de Strasbourg.

Coût de la formation+examen : 874,28 € TTC (731 € HT)

les non débutants (avec une petite expérience de la navigation au radar) : 2 jours

A la fin du stage, les candidats sont soumis à un contrôle des connaissances. En cas de réussite, l'attestation

Le règlementaire est délivré par la commission de surveillance de Strasbourg.

Coût de la formation+examen : 624,31 € TTC (522 € HT)

Renseignements

Comité des Armateurs Fluviaux :

8, rue Saint Florentin

75001 PARIS

Tél : 01 42 60 36 18

Fax : 01 42 86 80 16

Email : armateurs.fluviaux@wanadoo.fr

Institut FLUVIA - Mme Carine SPANDER

8, rue Saint Florentin

75001 PARIS

Tél : 01 42 60 36 13

Fax : 01 42 86 80 16

Email : c.spander.caf@orange.fr

Les commissions de surveillance des bateaux de navigation intérieure :

Service Navigation Rhône-Saône

2, rue de la Quarantaine

69321 - LYON cedex

Tél. : 04 72 56 59 28

Service Navigation du Nord-Pas-de-Calais

263 quai d'Alsace - BP 20018

59001 - DOUAI

Tél. : 03 27 94 55 60

DDE de la Loire-Atlantique

10 rue Gaston Serpette

44000 - NANTES

Tél. : 02 40 71 02 15

Service Navigation de la Seine

24, quai d'Austerlitz

75013 - PARIS

Tél. : 01 44 06 19 62

Service Navigation de Strasbourg

14, rue du Marchal Juin

67084 - STRASBOURG cedex

Tél. : 03 88 76 79 32

Service Navigation de Toulouse

2, port Saint-Étienne

BP 7204

31073 - TOULOUSE Cedex

Tél. : 05 61 36 24 24

[Retour à la liste des diplômés et des certificats](#)